



Le + syndical

CGC DRFiP 75

Vos contacts: *Mme Christine DREYFUS-ARIZA*
Mme Françoise DUPONT
Mme Nicole PEDEUTOUR
M. Gilles BREWEE
Site : www.cgc-dgfip.fr
Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Le + syndical de la DRFiP 75

Page 1 : Négociations PPCR
Page 2 : Les oubliés de l'Argonne / Télétravail
Page 3 : Découpage régionale
Page 4 : Désamiantage de Paganini / Accueil des nouveaux cadres

Rentrée 2015

*Négociations PPCR.
rebaptisées « avenir de la Fonction Publique »*

Lors du comité directeur des fonctions publiques CFE-CGC, du jeudi 17 septembre, une majorité syndicale s'est prononcée en faveur de la signature du projet d'accord « PPCR ».

La CGC DGFIP a pris note des avancées obtenues tout au long des discussions, lesquelles se sont concrétisées dans le dernier projet présenté par la revalorisation des grilles dès 2017 et par l'attribution de points d'indice supplémentaires, en dehors même du périmètre de basculement de l'indemnitare vers l'indiciaire.

Les grandes lignes sont les suivantes:

- renforcement de l'unité de la Fonction Publique pour mieux l'adapter aux évolutions (il s'agit de créer des statuts trans-Fonction Publique pour favoriser la mobilité);
- amélioration de la politique de rémunération de la Fonction Publique qui comporte la refonte des grilles indiciaires et l'indemnitare (réflexion sur les outils indemnitaires permettant de favoriser l'attractivité des territoires). L'avancement d'échelon serait refondu pour mettre en place un avancement cadencé unique;

La revalorisation attendue des grilles indiciaires permettra **d'améliorer à la fois les fins de carrière et les droits à pension**, ce qui dans le contexte actuel est loin d'être négligeable.

La CGC DGFIP veillera à ce que les **possibilités de promotion soient maintenues dans les mêmes conditions d'ancienneté qu'actuellement.**

C'est donc au regard du bilan global du projet que les Fonctions Publiques CFE-CGC ont voté en faveur de la signature de cet accord.

QPV – Ex ZUS

Par note du 3 août 2015, les services Ressources Humaines de la DGFIP viennent de publier la liste des sites situés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (ex Zones Urbaines Sensibles).

Si le site de l'Argonne bénéficie de ce dispositif, nos collègues de l'audit n'étaient pas recensés comme structure dépendant de ce site.

Suite à l'intervention de la CGC 75, cet oubli est désormais réparé.

Les collègues de l'audit pourront faire valoir leurs droits avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Télétravail

La DGAFP vient de communiquer le projet de décret d'application relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail (loi Sauvadet du 12 mars 2012), texte qui doit être examiné prochainement par le conseil commun de la fonction publique.

Le projet de décret pose un cadre commun à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels) et édicte les grands principes de gestion du télétravail, c'est-à-dire :

- **l'égalité de traitement** entre les télétravailleurs et les agents exerçant leurs fonctions sur site ;

- **le volontariat**. C'est en effet l'agent qui a l'initiative de la demande ;

- **la réversibilité**. Moyennant un délai de deux mois, l'autorisation de télétravail peut être résiliée à l'initiative de l'agent ou de l'administration.

Bercy devra décliner par un arrêté ministériel ce dispositif (pas avant 2016).

La CGC-DGFIP approuve le dispositif proposé car il peut apporter une réponse adaptée à certaines situations.

Il bénéficie déjà à titre expérimental à 31 agents atteints de pathologies lourdes ou confrontés à des situations personnelles difficiles.

Ce mode de travail alternatif s'avère profitable en terme de productivité, de réduction du temps de transport, de diminution de stress et d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

D'autres critères pourraient être retenus tels que l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail.

Découpage régional

La loi concernant la fusion des régions est parue au JO le 17 janvier 2015 ([la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015](#)). Cette loi a été validée par le Conseil Constitutionnel. Elle renvoie les élections régionales à décembre 2015. Les changements annoncés sont exposés ci-dessous.

Le nombre de régions en métropole passe de 22 à 13 :

La nouvelle carte territoriale de 13 régions, sera effective au 1^{er} janvier 2016, avec une mise en place progressive.

- Sept nouvelles régions résultent de la **fusion de 16 régions** :



Les missions de nature régionale n'occupent qu'une faible part des effectifs (quelques dizaines d'agents au sein des DRFiP - 182 emplois pour l'ensemble des DRFiP concernées par les fusions), l'organisation y étant essentiellement départementale.

Les missions régionales des neuf DRFiP déclassées par la réforme territoriale concernent :

- Le contrôle budgétaire régional ;
- La certification des fonds structurels européens ;
- L'expertise économique et financière ;
- La politique immobilière de l'Etat.

Ces services sont normalement appelés à rejoindre les sept nouvelles capitales régionales.

- Six autres régions subsistent dans leur configuration actuelle : La Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Île-de-France, le Centre, les Pays de la Loire et la Bretagne.

Les conséquences de la réforme territoriale n'ont pas encore été toutes mises en oeuvre. Les paieries régionales sont naturellement impactées ainsi que le statut des DRFiP. Quant aux services centraux et assimilés, l'Administration envisage la possibilité d'une suppression éventuelle d'une délégation.

Travaux de désamiantage sur l'immeuble Paganini

On savait le site situé dans une zone difficile, l'immeuble en mauvais état mais on sait malheureusement qu'il contient de l'amiante.

D'important travaux sont en cours afin d'accueillir l'ensemble des CDIF et SPF de Paris.

Les collègues des brigades de vérification travaillant à côté de ces zones de désamiantage se sont plaints de poussières auprès de plusieurs organisations syndicales.

La CGC est venue constater les désagréments causés par ces travaux et a demandé une entrevue avec le secrétariat de M. Parini.

Une réunion s'est tenue en inter syndicale en présence de M. Halbique afin de réclamer un accès à distance des applications DGFIP, pour permettre aux vérificateurs de continuer leurs missions sans avoir à se déplacer à Paganini.

Malheureusement, M. Halbique a refusé l'accès VPN aux agents concernés.

Seule concession : un déménagement provisoire sur le site de Belleville des brigades concernées par ces travaux.

Accueil des nouveaux cadres

La CGC DRFiP 75 a participé le 3 septembre à la journée d'accueil des nouveaux cadres affectés à Paris.

Cette réunion était l'occasion de faire connaître notre section et l'occasion de remettre le dossier « carrières des inspecteurs » et de faire connaître nos publications.

Nous vous rappelons qu'un tarif promotionnel est accordé à ceux qui viennent de rejoindre Paris (50 % de réduction appliqué au tarif normal).

N'hésitez pas à vous adresser à notre section pour ceux qui souhaitent exercer des fonctions syndicales au sein de leur site ou recevoir des informations.

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à :
cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr**



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.